

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par

M. Cordery, Mme Lemaire, M. Le Borgn', M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi

ARTICLE 20 C

I. - A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« Le Haut Conseil »,

les mots :

« L'Assemblée ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 2, substituer au mot :

« Il »,

le mot :

« Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.